



Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

**SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA RENCONTRE DU CONSEIL REGIONAL AVEC
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET LES RESPONSABLES DE
L'INFORMATION FINANCIERE DES SOCIETES COTEES ET
STRUCTURES AGREEES DU MARCHE FINANCIER DE L'UMOA**

Abidjan, le 10 novembre 2009

Dans le cadre de la recherche de l'amélioration de la diffusion et de la qualité des informations sur le marché financier de l'UMOA, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a organisé une réunion avec les Responsables de l'information financière des sociétés cotées et des structures agréées. A cette rencontre, ont été associés leurs Commissaires aux Comptes ainsi que les Ordres Nationaux des Experts Comptables de l'Union.

Quatre communications ont été présentées par le Conseil Régional au cours de la rencontre et ont porté sur :

- le rôle de l'information sur les marchés financiers ;
- le rappel des dispositions réglementaires régissant la diffusion d'informations sur le marché financier de l'UMOA et les types d'information ;
- la situation actuelle de la diffusion d'informations ;
- les évolutions envisagées du cadre de diffusion d'informations sur le marché financier de l'UMOA.

La synthèse des travaux de la rencontre se présente comme suit :

Au titre du rôle de l'information financière sur les marchés financiers :

Les participants ont réaffirmé :

- l'importance de l'information diffusée sur les marchés financiers tant pour les émetteurs, le marché que pour le Régulateur ;
- la contribution de l'information à la liquidité, à la réduction de la volatilité et à l'efficacité du marché.

Ils ont souhaité que l'information soit :

- disponible à tous ;
- et accessible à moindre coût.

Ils ont retenu que le rôle des Commissaires aux Comptes doit être renforcé en vue d'accroître la qualité de l'information diffusée sur le marché financier.

Au titre de la réglementation et de la situation actuelle de la diffusion d'informations :

Les participants ont relevé avec satisfaction que le cadre réglementaire du marché financier régional relatif à la diffusion d'informations est assez complet et conforme aux standards internationaux.

Cependant, ils ont souhaité que les délais de publications des dites informations qui s'appuient sur les textes de l'OHADA soient réduits pour tenir compte de spécificité du marché financier. En effet, les textes de l'OHADA définissent un cadre général alors que l'information financière « gouverne et dirige » les marchés financiers et doit être disponible immédiatement.

Des échanges ont également eu lieu relativement aux trois catégories d'informations prévues par la réglementation à savoir :

- les informations périodiques ;
- les informations importantes ou événementielles ;
- les informations liées aux franchissements de seuil.

S'agissant des informations périodiques, les parties prenantes se sont engagées à tout mettre en œuvre pour améliorer sensiblement la situation actuelle afin que les sanctions ne soient que l'ultime recours du Conseil Régional pour faire appliquer les textes en vigueur. Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes assurant une mission permanente de contrôle au sein des sociétés cotées, ces informations périodiques (semestrielles et trimestrielles) devraient être contrôlées et publiées avec l'opinion des Commissaires aux Comptes contenue dans les attestations.

En ce qui concerne les informations importantes ou événementielles, les participants ont été sensibilisés à l'importance de leur publication.

S'agissant des informations liées aux franchissements de seuil, les Commissaires aux Comptes veillant également à l'égalité entre les actionnaires veilleront au respect du cadre réglementaire actuel.

Enfin, il a été retenu que l'appréciation de l'opportunité de la diffusion de certaines informations puisse être préalablement discutée avec le Conseil Régional afin d'éviter toute confusion dans le marché.

Au titre des réformes en cours et des évolutions envisagées dans le cadre de la diffusion d'informations sur le marché financier de l'UMOA :

Pour améliorer la communication financière sur le marché financier régional, il a été proposé :

- deux Circulaires présentant les attentes en termes de qualité d'informations diffusées et de format de présentation
- et un projet de mise en place d'une Base de données du marché financier régional.

En ce qui concerne spécifiquement les projets de Circulaires, les participants à la rencontre ont souhaité disposer de suffisamment de temps pour y apporter des observations.

Une consultation de place pourrait être envisagée. Les Ordres Nationaux des Experts Comptables de l'Union pourront être consultés de façon spécifique pour obtenir leur contribution sur les états de diffusion d'informations comptables et financières.

Les participants ont enfin salué l'initiative de mettre en place une base de données pour la diffusion d'informations sur le marché financier. Ils ont recommandé l'accélération du projet qui contribuera à renforcer la disponibilité de l'information sur le marché financier régional.

Enfin, les participants ont retenu :

- de créer un cadre de concertation entre le club des sociétés cotées et le Conseil Régional ;
- d'organiser une réunion annuelle entre les Responsables de l'information financière et le Conseil Régional.

Les participants ont tenu à relever la qualité des échanges et des débats en vue d'une communication financière de qualité sur le marché financier de l'UMOA.

Ils ont adressé leurs vives félicitations au Conseil Régional ainsi qu'aux Bailleurs de Fonds (Banque Mondiale, ACDI et AFD) pour cette initiative qui contribue à l'approfondissement et au développement du marché financier régional.

Enfin, ils ont exprimé aux Autorités de la République de Côte d'Ivoire leur profonde gratitude pour l'accueil et l'hospitalité dont ils ont bénéficié au cours de leur séjour à Abidjan.

Fait à Abidjan, le 10 novembre 2009